

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la réalisation d'un relevé topographique dans le cadre du projet de réaménagement de la maison médicale de Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-CC-206 en date du 9 décembre 2024 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision pour la passation des marchés publics de fournitures et services dont le montant est inférieur ou égal à 150 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le projet global de réaménagement de la maison de santé de Massiac et de la nécessité de réaliser un relevé et des plans topographiques, ainsi que du fait que plusieurs offres ont été reçues, l'offre du prestataire GEOVAL a été retenue comme la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1 : De signer les devis avec le prestataire GEOVAL, sise 38 rue de Sarliève – 63 808 COURNON D'AUVERGNE, pour la réalisation d'un relevé et de plans topographiques des parcelles cadastrées AC 525-529p-530-540p-701p sur la commune de Massiac dans le cadre du projet de réaménagement de la maison médicale de Massiac ;

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à 1 290 € HT ;

Article 3 : Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

